



Fausses accusations auprès de locataires

Par **revlam**, le **26/03/2009** à **18:34**

Bonjour, rnrn Mon épouse et moi même avons de gros problème dans notre résidence. Tout d'abord, nous sommes locataire au milieu d'une majorité de copropriétaires. rnrn Aujourd'hui j'ai reçu un coup de téléphone de mon agence immobilière qui me stipule qu'elle a reçu un courrier émanant de syndic de la résidence disant qu'il y a des défécation canine sur notre balcon et des déchets en grandes quantités. Ce qui est absolument faux. Notre chien n'a pas accès au balcon et il n'y a jamais eu de déchets mis à part des sacs plastiques qui protégeaient le sol lors de l'application de peinture sur une partie du balcon. rnrn De plus, nous sommes au 4ème et dernier étage et nous ne voyons pas sur quoi ils se basent pour porter de telles accusations. rnrn Nous commençons sérieusement à en avoir marre car ce n'est pas la première fois que nous sommes accusés : crachas dans l'ascenseur, dégradation de ce dernier, mouchoirs sales jetés dans les parties communes. Nous avons même été accusé d'avoir pris l'ascenseur après 20h. Malheureusement tout ceci n'a été qu'oral sauf pour la fameuse lettre reçue ce jour ! rnrn J'aimerais savoir ce que nous pouvons faire afin de ne pas laisser passer ce genre de sottises. Nous pensions déjà aller déposer une plainte auprès des forces de l'ordre et faire un recommandé à notre agence immobilière (qui est notre seul interlocuteur) qui gère le bien. Comment devons nous réagir face au syndic ? rnrn Merci par avance de votre aide précieuse. rnrn Cordialement,

Par **frog**, le **26/03/2009** à **19:01**

Ce genre d'affaire, réglez-la avec le sourire et dans la sérénité, sinon gare à l'ulcère et la tension. Envoyez un recommandé en réponse faisant preuve d'humour et voyez la suite. rnrn
Lettre recommandée AR N° XXXXXXXXXXXX rnrn *Copie transmise au Syndic de Copropriété* rnrn *YYYYYYYYYYYY* rnrn *Madame, Monsieur,* rnrn *Suite à votre courrier du JJ/MM/AAAA, rapportant*

qu'on vous a signalé la présence d'excréments sur notre balcon, je me dois de vous assurer que mon chien n'a pas accès à ce dernier. Si excréments il avait du y avoir, seul mon mari peut y être pour quelque chose. Je tâcherai de le sortir désormais plus souvent pour qu'il puisse faire ses besoins dans le caniveau. Cependant, avant que je ne le gronde, j'aimerais savoir comment nos voisins peuvent prétendre avoir vue sur notre balcon, alors que nous résidons au quatrième et dernier étage de l'immeuble.
Il en va de même pour la présence de sacs poubelles sur ce même balcon.
Enfin, pour des accusations verbales portées antérieurement à notre égard par des copropriétaires concernant l'abandon de mouchoirs usagés dans les parties communes ou de crachats dans ces mêmes lieux, je réaffirme la propreté de mon chien, qui ne recourt qu'à des mouchoirs en soie. Quant à mon mari, il ne sait toujours pas se moucher, il est donc également hors de cause.
Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes blablabla distinguées
Je formule comme si c'était votre femme qui écrivait : Rabaisser son homme, ça va, le faire à l'encontre de sa femme, ça pourrait être mal pris, vu à quel point vos voisins ont l'air rigolos.
En guise de signature, n'oubliez pas aussi la patte du chien à l'encre de chine. :-)
Pour la police et une plainte, ça servira pas à grand chose. Si ça rendait les voisins moins cons, ça se saurait !

Par **revlam**, le **26/03/2009** à **19:08**

Bonsoir,
Oui nous avons peur d'en faire trop justement avec la police et tout. Et bien nous allons appliquer votre suggestion.
Merci de votre nous vous ferons part du résultat
Cordialement,

Par **revlam**, le **27/03/2009** à **07:49**

BONjour,
Je me permet de réagir à nouveau car j'ai eu hier le coup de téléphone du syndic (car j'avais été voir al gardienne pour des explications)...
Le syndic me dit qu'ils ont vu que notre balcon était mal lavé en montant sur les toits pour y faire je ne sais quoi. Il y aurait eu des voisins qui ce serait plaint. Alros qu'il n'y avait aucune odeur, aucune gene visuelle car encore une fois étant au 4eme étage d'en bas on ne voit pas mon balcon. Ce qui nous embête c'est que l'agence nous a notifié que le courrier serait pris en compte le jour de l'état des lieux.
Je trouve que ca va un peu loin et nous nous demandons si la procédure est correcte. Le balcon n'est t'il pas un emplacement privé ? Peut-on nous obliger à laver notre balcon ? CE courrier peut-il être utilisé contre nous le jour de l'état des lieux ?
Ce qui nous embête le plus c'est que le syndic maintien fermement qu'il y avait des défécations animale sur notre balcon alors qu'ils nont aucune preuves et que cela nous met en porte à faux avec l'agence immobilière.
Il est vrai que le balcon a passé l'hivers, travaillant jusque 19-20h je ne me suis pas amusé à le laver... Ca me parait logique.
Tout ce que nous demandons c'est l'annulation du courrier fait à l'agence afin que ce dernier ne nous porte pas préjudice. Est-ce possible ?
Merci par avance de votre réponse.
Bien à vous,